

Département : Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Mairie du Pellerin
44640

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

nombre de membres en exercice : 29
date de la convocation : 6 décembre 2022
date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le douze décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (24) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, MME MERLET, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, M. LÉCUREUIL, MME PÉRESSE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (5) :

M. BIHAN a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE
MME SÉROT a donné pouvoir à M. MONNIÉ
M. LE CAM a donné pouvoir à M. BERTHOU
MME KERFOURN a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
MME DELERUE, a donné pouvoir à M. DRÉAN

Absents (0) :

Secrétaire de séance : M. PLAINEAU

2022-77/ Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023.

2022-77/ Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023.

Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Il est nécessaire de fixer des tarifs pour l'occupation du domaine public par les commerçants ainsi que pour la vente de cartes postales pour l'année 2023.

I – TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS

TARIFS	2022	2023
TARIFS DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT		
étalage non bâché dans la rue – le ml au trimestre	5,10 €	5,45 €
étalage sous les halles ou dans la rue avec électricité – le ml au trimestre	17,85 €	19,00 €
posticheur démonstrateur – le m ² /jour	3,20 €	3,40 €
marchand passager occasionnel – le ml/jour	1,60 €	1,70 €
minimum de perception	5,20 €	5,50 €
occupation par une association par samedi	5,20 €	5,50 €
location des halles à la journée pour manifestation commerciale	608,50 €	647,00 €
location des halles à la demi-journée pour manifestation commerciale	341,65 €	363,30 €
forfait droit de place petit spectacle (marionnettes – guignol) sous les halles par travée sans électricité	4,05 €	4,30 €
forfait droit de place petit spectacle (marionnettes – guignol) par travée avec électricité	5,65 €	6,00 €
étalage ou installation sur le domaine public sans électricité public occasionnel – le ml/jour	2,35 €	2,50 €
étalage sur le domaine public avec électricité public occasionnel le ml/jour	3,70 €	3,90 €
forfait si occupation du domaine public quai des coteaux 5 j/semaine le ml/jour	2,25 €	2,40 €
redevance animation par commerçant abonné, par jour de présence, le ml	0,10 €	0,10 €
redevance du délégataire gestion du marché	9 181,00 €	9 000,00 €
redevance du délégataire participation aux animations	1 334,50 €	1 334,50 €
terrasse de café couverte le m ² /an	33,75€	35,90 €

Le nouveau délégataire sera informé sur l'application de ces tarifs.

II – VENTE DE CARTES POSTALES

Le prix de vente d'une carte postale aux commerçants est fixé à 0,20 €. L'unité de vente est au minimum de 75 cartes, soit un coût de 15 € pour pouvoir effectuer un titre de recettes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Ressources Humaines du 30/11/22.

Le conseil municipal,
Où le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Par 23 votes pour, 3 abstentions (M. Michenot, Mme Paquet, et Mme Delerue) et
3 contre (M. Labarre, Mme Péresse et M. Moussu).

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE